



Assemblée générale

Distr. limitée
27 novembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 7 de l'ordre du jour

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau

Projet de décision déposé par la Présidente de l'Assemblée générale

Réunions de haut niveau de l'Assemblée générale en septembre 2019

L'Assemblée générale, rappelant ses résolutions [67/290](#) du 9 juillet 2013, [69/313](#) du 27 juillet 2015, [70/1](#) du 25 septembre 2015, [70/299](#) du 29 juillet 2016, [71/225](#) du 21 décembre 2016, [72/139](#) du 12 décembre 2017 et [72/251](#) du 24 décembre 2017, et rappelant également sa résolution [57/301](#) du 13 mars 2003, en particulier le paragraphe 2, et sa résolution [71/323](#) du 8 septembre 2017, décide ce qui suit :

- a) Le débat général de sa soixante-quatorzième session se tiendra du mardi 24 septembre au samedi 28 septembre et le lundi 30 septembre 2019 ;
- b) La réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle se tiendra le lundi 23 septembre, de 9 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, conformément aux dispositions de la résolution [72/139](#) ;
- c) Le forum politique de haut niveau organisé sous ses auspices se tiendra le mardi 24 septembre, de 15 heures à 18 heures, et le mercredi 25 septembre, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures ;
- d) Le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement se tiendra le jeudi 26 septembre, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, et la réunion de haut niveau consacrée à la célébration et à la promotion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires se tiendra le même jour, de 11 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, conformément aux dispositions de la résolution [72/251](#) ;
- e) La réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement se tiendra le vendredi 27 septembre, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, conformément aux dispositions de la résolution [71/225](#) ;
- f) Aucune des réunions de haut niveau n'aura de réunions parallèles.

